

COMITE DU GARD DE HANDBALL
COTISATION COMITE

LISTE DES TARIFS SPECIFIQUES
SAISON 2013/2014

TYPES LICENCES GESTHAND	2012/2013	2013 /2014
Evénementielle Handensemble	GRATUITE	GRATUITE
Dirigeant Jeune dirigeant Blanche dirigeant	20	22,50
Joueur Blanche joueur	36	38,50
Loisir	31	33,50
Avenir	6	8,50

ARBITRAGE

Sous réserve du vote par l'AG du règlement 2013/2014

Formation des arbitres	2012/2013	2013/2014
Pour chaque licence compétitive	2,5	2,5
Péréquation arbitrage CHAMPIONNATS		Pas de provision à l'engagement Paiement de l'arbitre lors de la compétition. Péréquation réalisée en fin de compétition
Provision lors de l'engagement		
F-18	350	
M-18	450	
F+15	450	
M+16	450	
Régul sur le réalisé en fin de championnat		
Péréquation arbitrage COUPES / CHALLENGES		
Pas de provision à l'engagement Péréquation réalisée en fin de compétition / tour de compétition		
Indemnité d'arbitre	2012/2013	2013/2014
F-12 M-12	11	11
F-14 M-14	12	12
F-16 M-16	14	14
F-18 M-18	32	32
F+15 M+16	32	32
Prime de grade (/match séniors)	0	0
Indemnité kilométrique	0,32	0,32
Indemnité de suiveur d'arbitre		
suiwi	35	35
Indemnité kilométrique	0,32	0,32
Amendes		
Retard liste d'arbitre	50	50
Désignation non satisfaite	50	50
Désistement tardif	Avertissement les deux premières fois Ensuite 50 € et 1 point de pénalité	Avertissement les deux premières fois Ensuite 50 € et 1 point de pénalité
Obligation en nombre d'arbitre :		
• Nouveau club	80€	80€
• Autre club	100€	100€

ORGANISATION DES COMPETITIONS

Engagements Championnats	2012/2013	2013/2014
F-12 M-12	30	30
F-14 M-14	30	30
F-16 M-16	30	30
F-18 M-18	50	50
F+15	50	50
M+16	50	50
Loisirs	50	50
Amendes SE REFERER AU GUIDE FINANCIER FEDERAL		

DISCIPLINE

	2012/2013	2013/2014
Frais de dossier disciplinaire (sauf sans suite)	25	25
Sanctions Avertissement Blâme Rencontre à huit-clos Date de suspension de licencié Date de suspension de salle Suspension annuelle de licencié Inéligibilité Radiation	TARIFS PREVUS AU GUIDE FEDERAL	
Amendes		
Non présentation Liste de délégués club	100	100
Absence délégué club sur convocation	50	50

Principe :

Quelque ce soit la commission, les amendes doivent être envoyées aux clubs, accompagnées :

- d'une notification par mail de la sanction
- de la facture.

Proposition de règlement des licences et frais de formation d'arbitrage

A l'affiliation/engagement, les clubs devront déposer 7 chèques correspondant à des dates d'encaissement déterminées sur la base du nombre de licenciés payant en année n-1 (soit 2012/2013). Le montant de ces chèques et le calendrier d'encaissement devrait être le suivant:

20% sur le nombre de licences n-1 (au nouveau tarif de la saison en cours) au 30/09/2013

20% au 31/10/2013

20% au 30/11/2013

10% au 31/01/2014

10% au 28/02/2014

10% au 31/03/2014

10% au 30/04/2014

Notons que **les frais pour formation d'arbitrage** (inchangé 2.50euros/licence) devront être réglés pour le 31/12/2013

Notons également que la régularisation définitive sur le nombre réel de licences en 2013/2014 devra être réglée au 31/05/2014 (coût licence et formation arbitrage).

Une évaluation "évolution du nombre de licences" entre les 2 saisons sera faite courant mars 2014 pour ne pas mettre en difficulté des clubs qui auraient perdu beaucoup de licenciés entre les 2 saisons.